

## L'école catholique en Italie

Sergio Ciatelli

(Directeur du Centre d'Étude pour l'École catholique – Conférence épiscopale italienne)

Selon la Constitution italienne, « des entités publiques ou privées ont le droit d'établir des écoles et des institutions éducatives sans frais pour l'État. La loi, en précisant les droits et obligations des écoles non-étatiques demandant un statut égal à celui des écoles de l'État, s'assurera qu'elles jouissent de la pleine liberté et qu'elles offrent à leurs élèves des conditions éducatives équivalentes à celles proposées aux élèves des écoles de l'État » (art. 33).

La loi n. 62 de 2000 – loi sur la parité (en italien, *parità*) – a établi le système national d'enseignement, qui se divise entre écoles de l'État et écoles paritaires, mais la clause « sans frais pour l'État » empêche une condition vraiment égale des écoles de l'État et des écoles non-étatiques.

Depuis 2000, toutes les écoles catholiques ont demandé et obtenu un statut égal. Ainsi, la situation des écoles catholiques italiennes peut être considérée comme celle d'écoles égales/paritaires.

Le **tableau 1** montre le nombre d'élèves à tous les niveaux de notre système d'éducation national pour l'année scolaire 2014-15. Signalons que les nombres entre parenthèses sont des pourcentages. On peut voir dès lors que le système d'enseignement italien est dominé par une sorte de monopole de l'État, car il n'y a qu'à l'école maternelle que l'incidence des écoles paritaires est significative. À ce propos, il faut également noter que la répartition géographique des écoles paritaires est très différente : dans certaines régions du Nord, les écoles maternelles paritaires représentent plus de la moitié ; dans le Sud, il y en a très peu.

**Tableau 1 – Le système national d'enseignement (2014-15)**

	Scuola dell'infanzia (ISCED 0 = age 3-5) <i>École maternelle</i>	Scuola primaria (ISCED 1 = age 6-10) <i>École primaire</i>	Scuola sec. di primo grado (ISCED 2 = age 11-13) <i>École secondaire inf.</i>	Scuola sec. di secondo grado (ISCED 3 = age 14-19) <i>École secondaire sup.</i>	Total
Élèves des écoles de l'État	1.021.339 (62,8)	2.596.200 (93,5)	1.651.605 (96,4)	2.612.488 (95,8)	7.881.632 (89,1)
Élèves des écoles paritaires	604.130 (37,2)	181.585 (6,5)	62.186 (3,6)	113.265 (4,2)	961.166 (10,9)
Total	1.625.469 (100,0)	2.777.785 (100,0)	1.713.751 (100,0)	2.725.753 (100,0)	8.842.798 (100,0)

Si l'on veut suivre l'évolution de ce système, le **tableau 2** montre le nombre d'élèves de tous les niveaux scolaires depuis 1994-95 jusqu'à 2014-15. On peut aisément voir que l'incidence de l'école paritaire était de 13% en 1994-95 et est aujourd'hui de seulement 10,5%. L'incidence était pratiquement la même depuis 2004-05, mais suite à la crise économique, le pourcentage a commencé à diminuer.

Dans ce tableau, il est important de regarder les pourcentages car le nombre d'élèves peut varier selon les tendances démographiques. Dans la première partie de cette période, l'école paritaire a augmenté son incidence, particulièrement lorsque la loi sur la parité est entrée en vigueur : il y avait de grandes attentes par rapport à cette loi, mais le peu de fonds attribués aux écoles paritaires (527 millions en 2002) a été fortement réduit (470 millions en 2014).

Donc, en vingt ans, les écoles paritaires ont perdu plus de 18% de leur incidence, avec pour l'école secondaire supérieure une perte de 46%.

**Tableau 2 – Le système national d’enseignement (1994-2015)**

	École maternelle		École primaire		École secondaire infér.		École secondaire sup.		Total	
	École de l’État	École paritaire	École de l’État	École paritaire	École de l’État	École paritaire	École de l’État	École paritaire	École de l’État	École paritaire
1994-95	881.140 (55,7)	701.198 (44,3)	2.596.781 (92,2)	218.850 (7,8)	1.870.696 (95,9)	79.674 (4,1)	2.512.574 (92,2)	211.141 (7,8)	7.861.191 (86,6)	1.210.863 (13,4)
1999-00	925.406 (58,5)	657.121 (41,5)	2.573.578 (91,2)	246.892 (8,8)	1.682.440 (94,8)	91.314 (5,2)	2.360.808 (92,5)	191.340 (7,5)	7.542.232 (86,4)	1.186.667 (13,6)
2004-05	965.138 (58,3)	689.695 (41,7)	2.521.638 (91,0)	249.609 (9,0)	1.693.496 (94,5)	98.748 (5,5)	2.474.920 (93,2)	179.302 (6,8)	7.655.192 (86,3)	1.217.354 (13,7)
2009-10	993.226 (59,1)	687.761 (40,9)	2.627.671 (93,1)	194.475 (6,9)	1.704.274 (95,9)	73.560 (4,1)	2.527.188 (94,3)	153.479 (5,7)	7.852.359 (87,6)	1.109.275 (12,4)
2014-15	1.021.339 (62,8)	604.130 (37,2)	2.596.200 (93,5)	181.585 (6,5)	1.651.605 (96,4)	62.186 (3,6)	2.612.488 (95,8)	113.265 (4,2)	7.881.632 (89,1)	961.166 (10,9)

S’il est vrai que toutes les écoles catholiques sont paritaires, toutes les écoles paritaires ne sont pas catholiques. Comme le montre le tableau 3, près d’un tiers des écoles paritaires ne sont pas catholiques. Et ce ratio s’inverse dans l’enseignement secondaire supérieur où les écoles catholiques représentent moins de la moitié.

**Tableau 3 – Le système scolaire paritaire (2014-15)**

	École maternelle	École primaire	École secondaire infér.	École secondaire sup.	Total
Élèves des écoles catholiques	400.281 (66,2)	146.114 (80,5)	55.959 (90,0)	52.577 (46,4)	654.931 (68,1)
Élèves d’autres écoles paritaires	203.849 (33,8)	35.471 (19,5)	6.227 (10,0)	60.688 (53,6)	306.235 (31,9)
Total	604.130 (100,0)	181.585 (100,0)	62.186 (100,0)	113.265 (100,0)	961.166 (100,0)

Petit à petit, nous organisons les écoles catholiques. En Italie, nous utilisons ce nom pour toutes les écoles qui sont plus ou moins liées à la communauté chrétienne. Nous avons l’habitude d’inclure également dans ce nombre les Centres d’Education vocationnelle, qui n’appartiennent pas à l’État et qui, pour la plupart, sont d’inspiration chrétienne. Il est impossible de connaître le nombre exact de ces étudiants. On peut l’estimer à 130.000 ; et environ 100.000 dans les centres d’inspiration chrétienne.

Selon le Code du Droit Canon, on peut uniquement qualifier de catholique les écoles qui dépendent d’une autorité ecclésiastique ou d’une personne morale ecclésiastique (can. 803). Les autres écoles qui déclarent éduquer au nom de l’Evangile sont appelées école d’inspiration chrétienne. Du fait que la différence n’est pas comprise par l’opinion publique, nous avons coutume d’appeler catholique tout type d’école d’inspiration religieuse. Quoi qu’il en soit, dans le **tableau 4**, il est possible de voir la division technique entre écoles catholiques canoniques et écoles d’inspiration chrétienne (pour l’année scolaire 2014-15).

**Tableau 4 – Le système scolaire catholique (2014-15)**

	École maternelle	École primaire	École secondaire inf.	École secondaire sup.	Total
Écoles catholiques	4.122 (64,4)	962 (87,2)	459 (82,3)	510 (81,2)	6.053 (69,6)
Écoles d’insp. chrétienne	2.280 (35,6)	141 (12,8)	99 (17,7)	118 (18,8)	2.638 (30,4)
Total	6.402 (100,0)	1.103 (100,0)	558 (100,0)	628 (100,0)	8.691 (100,0)

Comme la nature juridique des écoles catholiques dépend de leur propriétaire, il peut être intéressant d'analyser aussi cet aspect. Le **tableau 5** montre les résultats d'une recherche publiée par le Centre d'Étude pour l'École Catholique dans son rapport annuel 2013, consacré aux données sur les propriétaires. Il est impossible d'y ajouter les propriétaires d'écoles maternelles et ceux des écoles primaires et secondaires parce que tout propriétaire d'une école maternelle n'a qu'une seule école alors que les propriétaires d'écoles primaires ou secondaires ont souvent plus d'une école (généralement, ils ont une école primaire et secondaire). Quoiqu'il en soit, le pourcentage fait apparaître l'incidence de tout type de propriétaire.

**Tableau 5 – Les propriétaires d'écoles catholiques (2012-13)**

Propriétaire	Écoles maternelles		Écoles primaires-secondaires	
	n.	%	n.	%
Ordre religieux	2.387	35,4	521	62,4
Paroisse	1.957	29,0	50	6,0
Diocèse	13	0,2	53	6,4
<i>Écoles catholiques</i>	<i>4.357</i>	<i>64,6</i>	<i>624</i>	<i>74,8</i>
Association	1.179	17,5	17	2,0
Fondation	500	7,4	63	7,5
Société coopérative	538	8,0	124	14,9
autres	174	2,5	7	0,8
<i>Écoles d'inspiration chrétienne</i>	<i>2.391</i>	<i>35,4</i>	<i>211</i>	<i>25,2</i>
Total	6.748	100,0	835	100,0

Nous pouvons terminer ce bref rapport avec les résultats de la dernière recherche du Centre d'Étude pour l'École Catholique. Ils ont été publiés le mois dernier et concernaient les familles des élèves d'écoles catholiques. Le sujet est bien sûr en lien avec le dernier Synode. Il est peut-être intéressant de savoir que ces familles sont plus conventionnelles ou traditionnelles que la famille italienne standard.

Le **tableau 6** montre que 85% des parents sont mariés : seule une minorité sont des cohabitants, séparés ou non-mariés. Ces familles sont aussi prolifiques puisque 46% d'entre elles sont composées de 4 personnes, alors qu'en Italie, il n'y a que 16% des gens qui vivent dans une famille de 4 personnes ; et 7,5% d'entre elles comptent plus de 6 membres, alors que la moyenne italienne est seulement de 1,4% ; dans 10% des cas, d'autres personnes apparentées vivent aussi avec la famille.

**Tableau 6 – La famille dans les écoles catholiques (2014-15) : état civil des parents**

	Maternelle	Primaire	Sec. inf.	Sec. sup.	Ens. Voc.	Total
Mariés	84,9	90,4	88,5	89,0	73,7	84,0
Séparés/Divorcés	1,1	2,7	5,3	8,1	14,7	4,6
Cohabitants	12,7	4,8	2,3	1,5	8,6	9,5
Veufs ou veuves	0,2	1,1	3,1	1,5	2,1	1,0
Non-mariés	1,1	1,1	0,8	0,0	0,9	1,0

Le niveau culturel de ces familles est assez bon. Comme le montre le **tableau 7**, les mères et pères ont un niveau d'instruction plus élevé que la moyenne du peuple italien. Cela pourrait signifier que l'école catholique est un milieu d'élite, mais cela dépend avant tout du coût des écoles.

**Tableau 7 – La famille dans les écoles catholiques (2014-15) : qualification des parents**

	Hommes (Italie)	Pères (école cath.)	Femmes (Italie)	Mères (école cath.)
École primaire	16,6	1,5	25,0	0,9
École sec. Inf.	35,2	23,3	28,3	15,8
Ens. vocationnel	6,3	12,3	5,6	10,1
École sec. sup.	30,4	37,2	28,2	40,1
Ens. supérieur	11,6	25,3	12,9	32,3

L'appartenance religieuse de ces familles est décrite dans le **tableau 8**. 90,1% des étudiants ont deux parents catholiques, mais la moyenne est influencée par les centres de formation vocationnelle, où l'on trouve beaucoup d'étudiants étrangers et seulement trois quarts d'entre eux ayant les deux parents catholiques. Uniquement une famille sur cent est complètement non-catholique.

**Tableau 8 – La famille dans les écoles catholiques (2014-15) : appartenance religieuse**

	Maternelle	Primaire	Sec. inf.	Sec. sup.	Ens. Voc.	Total
Deux parents catholiques	94,3	94,1	89,1	86,8	75,8	90,1
Père catholique	1,2	0,5	0,7	1,5	5,2	1,8
Mère catholique	4,1	4,8	8,5	11,0	14,8	7,0
Deux parents d'autre religion	0,3	0,5	1,5	0,7	4,2	1,1

La recherche a également souligné la pratique religieuse des familles. Le **tableau 9** montre que la participation à la vie religieuse est plus élevée que la moyenne de la société italienne : plus de la moitié vont à la messe le dimanche et près du tiers fréquente régulièrement la paroisse.

**Tableau 9 – La famille dans l'école catholique (2014-15) : pratique religieuse**

	Maternelle	Primaire	Sec. inf.	Sec. sup.	Ens. Voc.	Total
Fréquentation paroissiale régulière	31,7	45,7	35,1	46,3	21,4	32,7
Messe du dimanche	56,3	68,1	55,0	60,3	41,0	55,0
Fréquentation d'un groupe/mouvement	6,3	7,4	8,4	19,1	2,4	6,8
Auto-éducation religieuse	17,7	12,2	22,1	14,0	15,6	16,8
Fréquentation d'une communauté non-catholique	0,6	0,0	0,8	2,2	0,6	0,7
Pas de participation	14,2	3,2	8,4	4,4	21,4	13,2

Il a aussi été demandé dans quelle mesure les parents partageaient l'enseignement de l'Église à propos de certains thèmes importants. Le **tableau 10** montre les résultats sur la base d'une moyenne pondérée. Les parents pouvaient choisir parmi quatre niveaux de partage (beaucoup, assez, peu, aucun) et chaque niveau a été traduit en un chiffre, de 1 à 4. Le chiffre supérieur à 3 correspond à plus qu'assez. Ainsi, la valeur la plus importante est l'engagement dans l'éducation chrétienne des enfants (3,4). La moins partagée est l'exclusion des sacrements des personnes divorcées remariées (1,9 = moins que peu).

**Tableau 10 – La famille dans les écoles catholiques (2014-15) : partage des enseignements de l’Église**

Moyenne pondérée (1-4)	Maternelle	Primaire	Sec. inf.	Sec. sup.	Ens. Voc.	Total
Indissolubilité du mariage	2,8	3,3	3,2	3,0	2,4	2,9
Exclusion des sacrements des personnes divorcées remariées	1,7	1,8	1,8	2,1	2,1	1,9
La famille comme union naturelle de l’homme et de la femme	3,1	3,6	3,6	3,4	3,0	3,3
Souci des parents pour l’éducation chrétienne des enfants	2,7	3,7	3,6	3,3	3,4	3,4
Contrôle naturel des naissances	2,4	2,6	2,4	2,6	2,5	2,5
Pas de sexe avant le mariage	1,9	2,1	1,8	2,1	2,3	2,0
Condamnation de l’avortement	2,7	3,0	2,5	2,8	2,7	2,7

À la fin, nous avons encore demandé une opinion à propos de certains thèmes chauds du Synode. Les résultats sont donnés dans le tableau 11, toujours en moyenne pondérée. Les parents interrogés attendent plus d’ouverture de l’Église concernant les divorcés remariés (3,3) ; par contre, il y a moins d’attentes pour le mariage homosexuel.

**Tableau 11 – La famille dans les écoles catholiques (2014-15) : attentes d’ouverture de l’Église**

Moyenne pondérée (1-4)	Maternelle	Primaire	Sec. inf.	Sec. sup.	Ens. Voc.	Total
Divorcés remariés	3,5	3,4	3,2	3,2	3,1	3,3
Unions homosexuelles	2,1	1,9	2,0	2,7	2,4	2,2
Cohabitation hors mariage	3,3	2,7	2,8	2,7	2,9	2,9